

Cultures végétales : montant de deux aides couplées 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Pour la campagne 2023, les montants unitaires de deux nouvelles aides, dites « couplées » végétales, ont été fixés.

Ainsi, le montant de l'aide à la production de semences de graminées s'élève à 44 € en 2023 (39,50 € en 2022) et celui de l'aide à la production de blé dur à 52,55 € (56 € en 2022).

Rappel : un précédent arrêté avait déjà fixé les montants de cinq d'entre elles, à savoir :

- 950 € pour la production de prunes (1 020 € en 2022) ;
- 590 € pour la production de cerises (584 € en 2022) ;
- 442 € pour la production de houblon (466,50 € en 2022) ;
- 133 € pour la production de riz (166,50 € en 2022) ;
- 84 € pour la production de pommes de terre féculières (89 € en 2022).

À l'heure où nous publions cet article, les montants des autres aides couplées végétales pour 2023 n'étaient toujours pas connus.

[Arrêté du 1er mars 2024, JO du 6](#)

© 2024 Les Echos Publishing